ETABLISSEMENT PUBLIC de SANTE MENTALE DU FINISTERE Sud

EPSM DU FINISTERE SUD - 18 HENT GLAZ
CS 16003 – 29107 QUIMPER CEDEX
Téléphone : 02 98 98 66 00 / site internet : www.epsm-quimper.fr

Direction du Patrimoine et de la Protection des biens et des personnes
Services Techniques
Tél : 02.98.98.66.23
Fax: 02.98.98.67.50
Courriel : technique@epsm-quimper.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières

BATIMENT C10

TRAVAUX DE SECURISATION DES ESCALIERS DE LA CLINIQUE 10

La visite sur place des locaux est obligatoire

PREAMBULE *3*
LOT UNIQUE *4*
1 : CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX **4**
2 : NORMES **5**
3 : INSTALLATION **5**
4 : ESSAIS ET NETTOYAGE **5**
5 : CONTROLE, MAINTENANCE ET ENTRETIEN **5**
6 : DOCUMENTATION TECHNIQUE ET REGELEMENTAIRE **6**
7 : VARIANTE **6**

PREAMBULE

1) Condition d'intervention et règles de sécurité

Les travaux seront réalisés sur un site occupé.

- Nous attirons votre attention sur la sujétion liée à la nature de l'établissement hospitalier ; sur la nécessité de prendre toutes les dispositions utiles afin d'éviter des incidents causés ou subis par les personnes hospitalisées et plus particulièrement vis à vis de la spécificité de l'activité de soins qui est exercée.

Dans tous les cas les consignes suivantes sont à respecter.

- ✓ Ne rien laisser traîner aux abords du chantier.
- ✓ Ne pas laisser d'outil accessible aux patients sans surveillance.
- ✓ Maintenir les véhicules fermés à clé.
- ✓ En cas de nécessité téléphoner aux services techniques 02 98 98 66 23/51
- ✓ En cas d'urgence : faite le 44 à partir d'un téléphone interne à l'EPSM
- ✓ Le code de la route est applicable dans l'établissement. La vitesse est limitée à 20 km/h. Le patient est toujours prioritaire.
- ✓ Permis de feu obligatoire

- Une concertation entre les entreprises, les Services Techniques sera réalisée à l'avancement des différentes phases de travaux afin de minimiser la gêne.

2) Mesures concernant les locaux ou espace concernés par l'opération

L'entrepreneur doit assurer toutes les protections de l'existant (sols, murs, mobilier, matériel) au moyen de bâches et effectuer éventuellement des manutentions.
Il sera redevable de toutes les dégradations faites aux installations existantes conservées.
L'entrepreneur doit tenir son chantier en état de propreté permanent en évacuant les gravats au fur et à mesure des travaux.
L'entreprise disposera un trousseau de clés (toute porte trouvée fermée à clé sera refermée à clé après franchissement).

3) Dispositions relatives à l'hygiène

Le titulaire est tenu de respecter les règles d'hygiène et de protection contre le bruit éventuelles de l'établissement.

4) Dispositions relatives au personnel

Le personnel pouvant être en contact avec des patients hospitalisés doit avoir une tenue propre et correcte.
Chaque personnel présent sur le chantier devra pouvoir justifier de son identité et de son appartenance à l'entreprise qui l'emploi.

5) Démarrage chantier et planning prévisionnel

Les travaux démarreront au dernier trimestre 2026 et devront être terminés au premier trimestre 2027.

LOT UNIQUE

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le détail des prestations est décrit ci-dessous. L'entreprise fera la synthèse entre les plans et le descriptif afin de mieux appréhender les travaux à réaliser et pourra ajouter les prestations qu'il juge nécessaires.

Le présente CCTP a pour objet de présenter l'ensemble des données techniques et règlementaires dans le cadre du projet de sécurisation des escaliers extérieurs de la clinique 10 par la mise en place de câbles et de filets inox verticaux au droit des escaliers extérieurs représentés sur le plan joint.
La sécurité des personnes hospitalisées est prioritaire. Les dispositifs de sécurisation des zones à risque de chute ou d'auto-exposition ont 2 objectifs : prévenir les chutes accidentelles et les passages au travers de la trémie d'escalier.
Le choix d'un filet inox toute hauteur, à maille resserrée s'inscrit dans cette logique de sécurisation renforcée.
Le filet constitue une protection anti-chute et anti-franchissement verticale, toute hauteur, en complément d'un garde-corps traditionnel au droit du vide généré par la volée d'escalier extérieur. Il ne s'agit pas d'un filet de sécurité horizontal, mais un remplissage de protection vertical, comparable à un remplissage de garde-corps renforcé.

Pour les 5 escaliers extérieurs de la Clinique 10 :

- Installation de filets inox, constituant une protection verticale toute hauteur au droit de l'escalier extérieur. Filet inox en maille dimensions 50x87 mm, debout en câble ø 2 mm. Les filets lacés sur câbles inox ø 8 mm périphériques, comprenant la fixation d'anneaux inox, dans supports béton, structure métallique de l'escalier et en traversée du bardage extérieur. Suivant détail de fixation à présenter dans l'offre et qui sera valider par le maître d'ouvrage.
- Installation de filets inox constituant un garde-corps rampant de l'escalier, au droit de l'angle du bâtiment. Filet inox en maille dimensions 50x87 mm, couchée, en câble ø 2 mm. Les filets seront lacés sur un câble inox ø 8 mm périphérique, comprenant la fixation d'anneaux inox dans la structure métallique de l'escalier.
- Mise en tension et réglages
- Contrôle, maintenance et entretien pendant la durée de vie de l'installation

1 : CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX

- Filet inox maille losange 50x87 mm, en câble inox AISI316 (matériau 1.4401) de ø 2 mm, CARL STAHL ou équivalent
- Manchons d'assemblage inox AISI316L (matériau 1.4404) ou AISI316Ti (matériau 1.4571)
- Câbles périphériques inox ø 8 mm, AISI316 (matériau 1.4401) assurant le pourtour et le maintien en tension du filet vertical et du garde-corps.
- Anneaux de fixation inox
- Détail fixation (chevilles, platines, passages de bardage) soumis à la validation du maître d'ouvrage avant exécution

2 : NORMES

- Avis technique Européen (ETA) filet X-TEND ® - n°ETA-22/0257 version du 17/06/2025, avec marquage CE. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (AVCP) : système +1
- Durée d'utilisation retenue par ETA : au moins 25 ans
- Conformité norme NF P 01-012 version 2024
- Essai de choc et de comportement réalisés selon la norme EN 1263-1:2002
- Classification de résistance à l'effraction RC3
- Classement feu A1 selon EN 13501-1:2008
- Certification DNV

3 : INSTALLATION

Il sera prévu une installation complète sur un escalier pilote avant de déployer les travaux sur le reste du bâtiment.

Filets verticaux :
- Mise en place de l'échafaudage
- Calepinage, percement et fixation des anneaux inox support des câbles
- Installation des câbles inox ø 8 mm périphériques support des filets inox
- Prépose de 2 filets inox 50x87 mm ø 2 mm
- Laçage mailles par maille et mise en tension de l'ensemble
- Découpe et retravaillage des mailles au droit des rampants comprise

Filets garde-corps :
- Calepinage, percement et fixation des anneaux inox support des câbles
- Installation des câbles inox ø 8 mm périphériques support des filets inox
- Prépose de 2 filets inox 50x87 mm ø 8 mm
- Laçage mailles par maille et mise en tension de l'ensemble
- Dépose de l'échafaudage

Mise en tension :
Le filet X-TEND ® est posé en lès raboutés puis lacé sur les câbles périphériques inox ø 8 mm ; eux même mis en tension au moyen de systèmes de tension (Ridoirs / tendeurs inox) positionnés aux ancrages.

4 : ESSAIS ET NETTOYAGE

A la fin de son intervention, tous les espaces devront être dans un état de conservation et de propreté absolue.

5 : CONTROLE, MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Contrôles et maintenance sur la durée de vie de l'installation

Opération	Périodicité recommandée	Point de contrôle	Critère d'action
Contrôle visuel général	1 fois par an	Etat du filet (maille, absence de rupture de câble ou de manchon) état visuel des câbles périphériques et des ancrages	Toute anomalie visible déclenche une inspection approfondie

Contrôle et rattrapage de tension	A 1 an après la pose, puis tous les 3 à 5 ans	Tension des câbles périphériques, flèche résiduelle, jeu au ridoirs / tendeurs	Flèche ou jeu anormal > resserrage aux tendeurs
Contrôles des fixations et ancrages	1 fois par an	Serrage des platines / anneaux, état des chevilles bétons, étanchéité des traversées de bardage	Desserrage, corrosion ou fissuration du support > remise en état
Nettoyage	1 à 2 fois par an	Dépôt salissures, amorce de corrosion superficielle	Nettoyage à l'eau claire / produit adapté à l'inox sans agents chlorés
Contrôle après évènement exceptionnel	Systématique, sans délai après tout choc, impact d'une personne ou charge accidentelle constatée sur le filet	Intégrité du filet, des câbles et des points d'ancrage sur la zone impactée	Obligation d'inspection, réparation ou remplacement du filet si dommage ou charge dynamique avérée – mise hors service temporaire de la zone en attendant le contrôle

6 : DOCUMENTATION TECHNIQUE ET REGELEMENTAIRE

Dossier technique complet à produire (en langue française)

- Document constructeur (caractéristiques du produit)
- Notice de pose / montage
- Attestation conformité CE et référence à l'agréement ETA 22/0257 (X- TEND ®) et ETA-SYS® (câbles périphériques et accessoires de tension)
- Note de calcule spécifique au projet
- Plan de récolement et détails de fixation
- PV réception des travaux

7 : VARIANTE

- Châssis tubulaire muni de filets intérieurs.